

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DECISION n°80/2023

Commande publique – Marchés publics

Marché n°2018014 - Assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Avenant de prolongation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°6/2022 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU le marché n°2018014 d'assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelle des agents et des élus, souscrit depuis le 1^{er} janvier 2019 auprès de SMACL ASSURANCES ;

VU la consultation de prestation de services d'assurances lancée et la déclaration d'infructuosité attribuée au marché 2023003 ;

CONSIDERANT les délais nécessaires pour définir un nouveau marché d'assurances dans le respect de la réglementation et de l'optimisation des coûts de fonctionnement ;

CONSIDERANT la nécessité de continuité du service actuel jusqu'à l'attribution du marché issu d'une nouvelle procédure à venir ; Le marché actuel arrivant à terme au 30 juin 2023 ;

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : De prolonger d'une durée de six mois, à compter du 1^{er} juillet 2023, le marché actuel.

ARTICLE 2^{ème} : la présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette décision annule et remplace la décision n° 75/2023 prise le 23 juin 2023.

ARTICLE 3^{ème} : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et affichée en Mairie. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en mairie, le 30 juin 2023
Ludovic GERAUDIE,
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 05 juillet 2023
Publié le : 05 juillet 2023



Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 802023 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/06/2023

Objet : 80_Avenant_Assurances_PJ_PF

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 05/07/2023 Agent de transmission : Pauline PUYBAREAU

Acte : 80_Avenant_Assurances_PJ_PF.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20230630-802023-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/07/2023